



Nouméa, le 7 juillet 2023

## **Demande de régulation des marchés n° 24 en cours d'instruction**

Type : Demande de renouvellement

Secteur économique concerné : Fabrication d'aliments pour animaux

TD	Libellé produit	Mesures de régulation		
		Actuelles	Souhaitées	
		Type	Type	Durée
2309.90.90	Aliments composés non médicamenteux présentés en vrac, en dehors des aliments contenant plus de 80 % de produits laitiers et des produits dits solubles de poissons ou de mammifères marins.	STOP	STOP	10 ans
	Aliments composés non médicamenteux autrement conditionnés qu'en vrac à l'exclusion des aliments : - présentés en sceaux ou en pierre à lécher, - destinés aux chevaux, lapins, oiseaux ornementaux de volière, poissons ornementaux d'aquarium, autruches, - destinés à l'alimentation de larves de crevettes ou de géniteurs de crevettes, - de sevrage pour porcelets, contenant au moins 5% de produits laitiers et au moins 20% de protéines, - de démarrage et pour reproducteurs destinés aux faisans et aux perdreaux, - pour petits rongeurs et reptiles, conditionnés pour la vente au détail.			